

effectuée par l'Assemblée générale, sans doute proportionnellement à la contribution de chaque pays au budget annuel des Nations Unies. La part du Canada dans ce budget s'élève actuellement à 3.08 p. 100. Je pourrais vous signaler que même si nous ne participions pas à cette opération pour le maintien de la paix, nous contribuerions bien entendu aux frais que cela entraîne.

Il est bon de se rappeler que les Canadiens participent depuis un grand nombre d'années à l'organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve au Moyen-Orient (ONUST) et que cet organisme continue d'exister et de jouer un rôle utile en ce qui concerne le cessez-le-feu. Il va sans dire que nous pensons beaucoup actuellement à notre première expérience au Moyen-Orient en 1956, qui représentait le premier essai important de maintien de la paix de la part des Nations Unies. Malheureusement, nous semblons être revenus au point où nous nous trouvons il y a 17 ans. En fait, si on a demandé au Canada à participer à la Force de 1973 pour le maintien de la paix c'est surtout parce que nous avons des compétences et une expérience particulières non seulement en ce qui concerne le maintien de la paix en général mais en particulier au Moyen-Orient, dans le rôle qui incombe actuellement à notre contingent.

Lorsque le Secrétaire général a demandé au Canada d'apporter sa contribution le 27 octobre, c'était pour qu'il fournisse l'élément logistique de la force. Ce rôle nous a été attribué précisément en raison de l'efficacité avec laquelle le Canada l'a assumé entre 1956 et 1967 et des compétences dont nos troupes ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche. Deux aspects de notre expérience passée s'appliquent à la nouvelle tâche confiée au Canada dans le même domaine. En premier lieu, la façon dont la FUNU (force d'urgence des Nations Unies) a dû mettre fin à ses activités de maintien de la paix en 1967 et évacuer le Moyen-Orient, a soulevé un grand nombre de discussions tant aux Nations Unies qu'au Canada. Nous avons tiré certaines leçons de cet épisode malheureux.

Il est inutile de participer à une opération de maintien de la paix à moins que notre participation soit acceptée de tous et tout particulièrement de l'État souverain où le contingent doit être déployé. Je puis assurer à la Chambre que nous n'avons pas accepté cette tâche avant que le Secrétaire général ne nous ait donné l'assurance formelle que la présence d'un contingent canadien serait acceptée de toutes les parties, et tout particulièrement de l'Égypte, comme la FUNU sera déployée en territoire égyptien. De plus, j'ai personnellement fait confirmer l'accord de l'Égypte par le ministre des Affaires étrangères de ce pays quand je l'ai rencontré il y a quelques jours à Washington.